

Editorial

La cinquantenaire et sa fille

Il était une fois...

une dame respectée de tous, née sur ordonnance en 1945. Tous s'étaient émerveillés autour de son berceau, avec enthousiasme. On allait construire un monde nouveau, plus solidaire, plus fraternel.

En fait sa jeunesse fut difficile, car certains lui refusèrent leur concours et préférèrent se replier sur eux-mêmes. Et pourtant, contre vents et marées, elle grandit et finalement tous étaient très contents de se tourner vers elle quand ils étaient dans le besoin.

Mais dès la fin des années 70, elle tomba malade. Tous les spécialistes, les uns après les autres, établirent des diagnostics. Ils prescrivirent des remèdes, toujours les mêmes. Elle allait de sursis en sursis. Aujourd'hui, on promet de la sauver définitivement. A quel prix?

Sa fille, appelée CAMAVIC, est née en 1978, *in extremis*, mais elle n'a marché qu'en 1979. Elle vient d'avoir 17 ans. Dès le départ elle fut souffreteuse, vivant de plus en plus sous perfusion. Ses parents avaient beau lui apporter un concours généreux. Elle vieillissait vite. Elle avait sans doute été mal conçue. Et maintenant on s'inquiète fort de sa survie.

Aussi ses tuteurs ont décidé de faire un véritable bilan de santé et de discuter de son avenir. Ils nous promettent la guérison pour la fin de 1996. Pourvu qu'elle ne meure pas guérie... trop tard.

.....

Il nous faut absolument être présents, d'une façon ou d'une autre, à cette ultime discussion, au prix de la mobilisation de toutes nos forces. La CAMAVIC vient de faire un réel effort d'information et de communication, auquel nous sommes sensibles. C'est le bon chemin.

Nous y avons notre place. C'est un progrès.

Des réunions sont prévues dans vos secteurs. Des questions se posent. Un avenir se dessine.

Unis avec tous nos amis, en particulier ceux de l'APSECC, nous pourrons faire entendre notre voix. Il ne s'agit plus que chacun joue sa partition en solitaire.

Serons-nous capables d'inventer ensemble des solutions "convenables" ?

J. Bassot.

Sommaire

Edito : La cinquantenaire et sa fille.

I. DOSSIERS & DOCUMENTS p.2

- 1- Un dossier important sur CAMAC-CAMAVIC p.2
- 2- Réflexion sur l'évolution des caisses (CAMAC-CAMAVIC) p.3
- 3- "Sécurité Sociale et Retraite du Clergé", parution mi-janvier 96.p.3
- 4- Les publications APRC p.4

II. INFORMATIONS & NOUVELLES p.5

- 1- L'APRC au Forum des Communautés chrétiennes.p.5
- 2- Rencontres...p.6
- 3- Le C.A. du 14/10/95 p.6
- 4- Les pôles de développement p.6
- 5- L'A.G.96 p.7
- 6- Après la lettre de l'A.G.95 aux présidents des conférences ecclésiastiques. p.8
- 7- Et les Pasteurs protestants? p.9
- 8- Nécrologie.p.9

III. COURRIER des LECTEURS pp.10-11

IV. Le TRESORIER communique : p.12

I. DOSSIERS & DOCUMENTS

1- Un Dossier important sur CAMAC - CAMAVIC

En cette période de débat sur la Sécurité Sociale, nous attirons votre attention sur un dossier intitulé : "Le Régime des Cultes La CAMAC - LA CAMAVIC" publié par *Questions de Sécurité Sociale*, n°6, juin 1995, pp.25-30. Nous vous en recommandons la lecture attentive. Vous pouvez le commander au siège de l'A.P.R.C. pour la somme de 10F.+ 5F. de frais d'envoi.

Ce dossier analyse la situation démographique et financière de ces deux caisses qui ont un service de gestion commun et qui visent la même population. Il fait apparaître une évolution constante à la baisse des effectifs d'environ 4% par an pour la CAMAC. De même pour la CAMAVIC "le nombre de pensionnés qui s'élevait à 70.963 à la fin de l'année 94 est en passe de se stabiliser alors que depuis la création du régime on observait une lente mais régulière augmentation des effectifs. Ceci s'explique par le nombre élevé de décès enregistrés chaque année (en moyenne 3.000 par an), évolution qui sera de moins en moins compensée par l'apport de nouveaux pensionnés puisque cette catégorie d'assurés a commencé à diminuer progressivement depuis 1988." Une réflexion en profondeur sur la Prévoyance du clergé est donc amorcée. A terme, les retraités AMC pourraient donc être concernés par "l'évolution" à venir "des textes législatifs et réglementaires".

Pour vous mettre en appétit de lecture de ce dossier, en voici l'introduction.

"Depuis la création du Régime des cultes, la CAMAC et la CAMAVIC ont dû, pour répondre aux besoins des assurés et de leurs collectivités, relever un certain nombre de défis du fait des particularités du régime et des caractéristiques propres du groupe socio-professionnel dont elles assurent la couverture sociale.

Aujourd'hui, les deux caisses doivent faire face à de graves difficultés d'ordre démographique du fait du vieillissement du groupe, de sa grande longévité et de la réduction des effectifs ainsi que, corrélativement, des difficultés financières dues à la baisse des ressources propres du régime, liée à cette démographie problématique, mais aussi, à l'éclatement de la protection sociale des clercs.

Parallèlement, le vieillissement du groupe induit une consommation médicale soutenue et un accroissement de la charge des retraites.

L'avenir du régime des cultes passe certainement par une évolution des textes législatifs et réglementaires. Une réflexion en ce sens est en cours."

- Quelques remarques à la lecture de ce dossier :

On y trouve la répartition des pensionnés de la CAMAVIC avec cette nouveauté : les AMC y sont mentionnés sous la rubrique "Personnes ayant quitté le ministère".

Ce tableau fait apparaître que :

- les AMC diocésains représentent 6,4% des pensionnés diocésains,
- les AMC religieuses représentent 7,22% des pensionnés religieux,
- les AMC religieux représentent 14,5% des pensionnés religieux.

On peut se demander d'où viennent de telles différences?

- Est-ce l'âge des AMC ? ... les religieux seraient plus âgés que les diocésains?

- Est-ce le nombre d'AMC totalement ignorants de leurs droits plus important dans une catégorie que dans une autre?

- Est-ce en raison d'une meilleure information par la CSMF et la CSM?

- Est-ce le reflet du nombre des départs? (proportionnellement le double pour les religieux par rapport aux diocésains)

Et encore ceci : il y a des "AMC" d'autres cultes !

A noter enfin que les AMC diocésains sont les moins nombreux des AMC... et les plus nombreux à l'APRC... Il reste encore beaucoup de travail... sans doute désintéressé pour les retraités actuels...

2- Réflexions sur l'évolution des caisses CAMAC - CAMAVIC

Tel est le titre de l'éditorial de la dernière "Lettre d'information aux assurés" de la CAMAC et de la CAMAVIC (N° 27 octobre 95).

Il est signé par le Président des Conseils d'administration de ces deux caisses Mgr TRICARD que l'APRC connaît bien. Tous les AMC pensionnés de la CAMAVIC ont dû recevoir ce numéro, fin octobre. Mais nous sommes tous concernés par les information qu'il donne. Il convient donc d'en faire connaître l'essentiel aux moins de 65 ans qui ne l'ont pas reçu.

Le P. TRICARD souligne le double déséquilibre des caisses:

- apport insuffisant des cotisants
- fort contingent de personnes âgées, comme le rappelle souvent l'APRC.

Il insiste sur les difficultés de financement de la CAMAVIC :

- 240 millions de cotisations
- compensation démographique: 80% (un milliard)
- 80 millions sur les réserves, et pour une pension faible.

Et le P. TRICARD poursuit :

"Au vu de la situation, le Ministère a proposé de mettre en place un groupe de travail réunissant l'Administration des Affaires Sociales et du Budget, les représentants des principaux cultes et la direction commune de la CAMAC et de la CAMAVIC.

...
Six thèmes de réflexion ont été choisis servant de support aux aménagements législatifs et réglementaires à envisager :

- l'organisation administrative des caisses : les administrateurs de la CAMAC et de la CAMAVIC sont favorables pour l'avenir à une unification des

deux Caisses qui permettrait la poursuite de la rationalisation de la gestion et l'harmonisation du système de décision. Cette solution aurait en outre pour principal avantage de faciliter l'approche globale "maladie-vieillesse" des assurés ;

- la démographie et le financement,
- le champ d'application des régimes et les règles d'application,
- le système de cotisations,
- l'assurance-vieillesse,
- les prestations maladie et invalidité.

Les discussions qui ont débuté depuis la mi-septembre et qui portent sur des aspects essentiels du fonctionnement des régimes des cultes sont donc capitales pour les assurés de la CAMAC et de la CAMAVIC et l'avenir de leur système de protection sociale. Toutefois aucune solution ne pourra être prise sans tenir compte du contexte général actuel de déficit de la Sécurité Sociale."

3- "La Retraite du Clergé" Parution mi-janvier 96

Comme annoncé à la dernière Assemblée Générale, Jacques BASSOT a remis fin octobre aux éditions de l'Atelier (ex éditions Ouvrières) le manuscrit de son livre "La Retraite du Clergé". La parution est prévue à la mi-janvier 96.

Il en assume seul la responsabilité. Ce n'est pas un livre de l'APRC, mais il s'inscrit dans sa stratégie. Il s'adresse à tous les clercs et congréganistes hommes et femmes, ainsi qu'à tous les milieux chrétiens. Il s'adresse bien évidemment aussi aux AMC.

Les deux premières parties sont historiques et descriptives. La troisième analyse et la quatrième propose.

Son objectif : fournir un dossier, pour que toutes les parties concernées puissent débattre. Le Livre Blanc comme ce dossier ont le même souci : "Il faut discuter".

Maintenant on élargit le public. Pour que ce livre atteigne ceux et celles à qui il s'adresse, pourquoi ne nous chargerions pas, dans la mesure de nos possibilités, de le faire connaître?

Ne pourrions-nous pas, par exemple, par nos relations ou connaissances faire en sorte qu'il en soit fait mention dans la presse locale ou dans des publications plus spécialisées comme la "Semaine Religieuse" ou les Bulletins des diocèses ou des congrégations religieuses?... A chacun de faire preuve d'initiative et d'imagination au plan local. Sur le plan national, le bureau de l'APRC s'en charge.

Le prix devrait être inférieur à 100F. En voici la table des matières :

LA RETRAITE DU CLERGE

Avertissement

INTRODUCTION

La retraite : un phénomène social

Première partie : LES RETRAITES EN FRANCE

- Ch. 1 : Un régime de base pour tous
- Ch. 2 : Le Régime Général d'Assurance Vieillesse
- Ch. 3 : Un Régime sur mesure pour les clercs
- Ch. 4 : Les retraites complémentaires
- Ch. 5 : Quelques prestations non-contributives

Deuxième partie : LA RETRAITE DES CLERCS

- Ch. 1 : Combien sont-ils ?
- Ch. 2 : Quel âge ont-ils ?
- Ch. 3 : Quelle retraite ont-ils ?
- Ch. 4 : La CAMAVIC

Troisième partie : ENTRE DEUX LOGIQUES

- Ch. 1 : La Société et son projet politique
- Ch. 2 : L'Eglise entre nostalgie et réalisme
- Ch. 3 : Les enjeux
 - théologiques et pastoraux
 - juridiques et canoniques
 - financiers
 - culturels
- Pour un statut économique de clerc

Quatrième partie : LES EVOLUTIONS INELUCTABLES

- Améliorer la CAMAVIC (sans modifier la loi)
- Compléter la CAMAVIC (Retraite complémentaire)
- Supprimer la CAMAVIC (Intégration au R.G.)
- Transformer la CAMAVIC (fusion avec la CAMAC)

Conclusion : POUR UN DEBAT

4- Les Publications A.P.R.C.

Nous vous rappelons que vous pouvez encore commander au siège de l'APRC : 9, rue du Fresno, Montbarbin, 72580 CRECY LA CHAPELLE :

- "Le Livre Blanc sur la retraite des Membres du Clergé et des AMC " 80fr. + envoi (Il ne reste plus que quelques exemplaires et il n'y aura pas de nouveau tirage).

- "Le Guide pratique de la Retraite", édition revue et corrigée. Cette plaquette a obtenu un grand succès et donne les informations utiles sur les droits et démarches au moment de la retraite. Très pratique. 10F l'exemplaire + frais d'envoi.

- "Votre Retraite avec l'APRC" : un petit dépliant gratuit présentant l'APRC. Très utile pour faire connaître l'association, particulièrement aux AMC qui ne la connaissent pas et pour recruter de nouveaux adhérents.

II. Informations et Nouvelles

1- L'APRC au FORUM des COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES

Le Forum des Communautés chrétiennes à Paris les 23 et 24 septembre 95, regroupait au Parc floral de Vincennes environ 3.000 personnes. Des conférences, des débats, des célébrations, des rencontres par petits groupes et par affinités. Et également des stands : Golias, la JOC, le MCC, David et Jonathan, l'Emmanuel, la Mission de France, les Spiritains, les Guides de France; Divorcés et remariés, Défense et Liberté dans l'Eglise, Réforme, Jonas, les Fils de la charité...

L'APRC tenait le sien, avec comme thème "la Protection Sociale du clergé : discutons-en!". Un éminent membre de la Hiérarchie, avec un peu de malice, croyait y lire : "dégustons-là!..."

Nous opérons sur trois modes: recevoir les gens au stand, pister et circonvenir les personnalités intéressantes, prendre part aux débats et y apporter le message de l'APRC.

Au stand, les gens vont et viennent. L'APSECC n'ayant pas de stand, beaucoup de membres du clergé et des religieuses viennent se renseigner. De nombreux AMC participent au Forum et pour certains, soit découvrent leurs droits, soit sont heureux de savoir que nous existons, approuvent notre combat et adhèrent à l'association. Notre stand et son type de questionnement nous permet de rencontrer ceux qui tiennent

les autres stands : contacts très fructueux et intéressants. Qui n'a pas un frère, une soeur, un oncle, une tante ou un papa AMC ?

Aux religieuses qui passent et s'arrêtent, nous indiquons les difficultés de leurs anciennes collègues. Certaines sont au courant, d'autres ignorent et n'ont pas envie de savoir; d'autres qui se sentent en marge sont prêtes à nous rejoindre au cas où... et prennent des renseignements.

Notre président, Jacques BASSOT, joue les voltigeurs, recherche l'évêque dont le violet n'est plus trop apparent, mais dont la carte de visite au cou (le *dog's collar* comme l'appelaient les anglais il y a 30 ans) laisse deviner la qualité. La démarche décontractée, les mains derrière le dos, Jacques s'approche, attend que l'évêque en ait fini avec son interlocuteur, fait un pas de deux pour vérifier sur le badge le nom de la personne et aborde les problèmes qui nous préoccupent sur le thème de "Dites au P.Vilnet de réouvrir les discussions".

Sont ainsi rencontrés :

- les Pères Le Bourgeois (qui soutient les divorcés remariés) : "*Voyez les P. Plateau et Gilson*";
- le P. Pican de Bayeux, qui prend des notes;
- le P. Defois : "*Que les AMC m'écrivent*"
- le P. Thomas, qui n'a pas le temps;
- le P. Herbulot;

- le P. Vilnet qui renvoie aux discussions pour la refonte des CAMAC/CAMAVIC

- Le P. Noyer;

- Le P. Favreau;

Le P. Deroubaix très fatigué.

Beaucoup se défilent : "*Ce n'est pas notre affaire, c'est celle du P. Vilnet*".

Jacques souligne la difficulté des religieuses.

Même angle d'attaque pour les journalistes, reconnaissables à leur badge strié de rouge. Contacts avec des journalistes du Figaro, de Golias, de la Croix, du Jour du Seigneur...

Troisième mode: l'intervention dans les débats. Pierre et Aliette THION jouent les commandos. Aliette intervient dans le carrefour sur la société démocratique et responsable ; l'Eglise fait de beaux discours sur Responsabilité, Justice, etc... mais refuse de dialoguer avec l'APRC... Puis dans le carrefour sur la place des femmes dans l'Eglise, Aliette insiste sur la difficulté des religieuses qui quittent leur communauté ou en sont exclues sans que leurs droits soient toujours respectés...

Quelles seront les retombées de notre présence à ce forum? Nul ne le sait, mais l'on peut affirmer que, grâce à notre stand et à nos actions, certains auront soulevé un coin du voile qui pudiquement leur cachait l'attitude de l'Eglise par rapport à la retraite de ses anciens membres.

L.Le Guen
aidé des notes de J. Bassot et de
Pierre et Aliette Thion.

2- Rencontres

Outre les rencontres que le Forum a permis de multiplier, nous avons pris ou repris contact avec :

- "**Défense et Liberté dans les Eglises**" et son secrétaire général : Hubert Tournès. Ils ont publié un Livre Blanc sur les Associations diocésaines, en demandant une participation plus démocratique aux décisions sur les budgets. A suivre...

- **La CAMAC-CAMAVIC et son Directeur Général.** Le travail avec l'administration exigera du temps. Une préoccupation : mieux équilibrer les cotisations CAMAC/CAMAVIC, afin d'améliorer la pension de retraite...

- Avec **G. de WAILLY**, qui a publié un article éclairant sur "Eglise et Argent" dans la lettre aux communautés de la Mission de France de juillet 95. Lire un article sur la gestion des Finances de la Mission de France.

- Avec l'**Eglise réformée de France...**

- A signaler également le N°313 (1993) de REPSA (Religieuses d'Action Hospitalière et Sociale) sur "L'argent à découvert", avec un témoignage sur "La gestion de l'argent au Carmel".

-Avez-vous vu, au Jour du Seigneur, l'émission sur "Les Eglises et l'argent", avec le P. Tricard, des pasteurs, le Secours Catholique...?

3- Le C.A. du 14.10.95

a) Les Pôles de développement

Il y a été question des pôles de développement de l'APRC dans les régions. Pour éclairer la mise en oeuvre de cet objectif vous lirez dans l'article qui suit l'étude d'Yves L. eray.

Chaque administrateur a le souci, a-t-il été décidé à ce C.A. de provoquer une réunion des AMC de son secteur d'ici janvier.

Soyez nombreux à répondre aux invitations qui vous seront faites. J. Bassot est disponible pour participer à ces rencontres.

Certaines ont déjà eu lieu : Ste Anne d'Auray le 4 novembre, Nantes le 16 septembre; d'autres sont prévues : Lyon le 18-11, Toulouse, Belfort, Montpellier...

b) La Commission Communication

En raison de difficultés pour trouver une date, elle n'a pas pu se réunir en octobre comme prévu. Le C.A. a demandé à Jacques Bassot de relancer le processus de convocation en souhaitant la participation de J.C. Gourvès. Elle se réunira le 20 janvier. Le travail ne manque pas.

4- Les pôles de développement - APRC

Réflexions sur l'implantation de l'APRC:

L'APRC 95, c'est

1.300 adhérents

800 cotisants à jour à la dernière A.G.

467 présents à l'A.G. (dont 420 par bons pour pouvoir)

1ère réflexion : Par rapport aux AMC, nous sommes représentatifs. Combien de syndicats, de partis politiques ou d'associations revendicatives ont une aussi forte proportion représentative?

2ème réflexion : Notre association est "reconnue" par les pouvoirs publics, la CAMAVIC et les instances dirigeantes de l'Eglise. Elle est même la seule.

3ème réflexion : Cependant notre association repose en fait sur une poignée de militants (50 peut-être). Il n'y avait cette année que 47 présents à l'A.G. Le C.A. c'est 17 personnes!

4ème réflexion : Regardons la carte (page suivante) de notre implantation régionale et observons.

. les noms qui figurent à côté des régions sont ceux des membres du C.A.

. les deux chiffres signifient :

- le nombre d'adhérents par région en premier

- le nombre d'adhérents présents ou représentés à l'A.G. en second entre parenthèses.

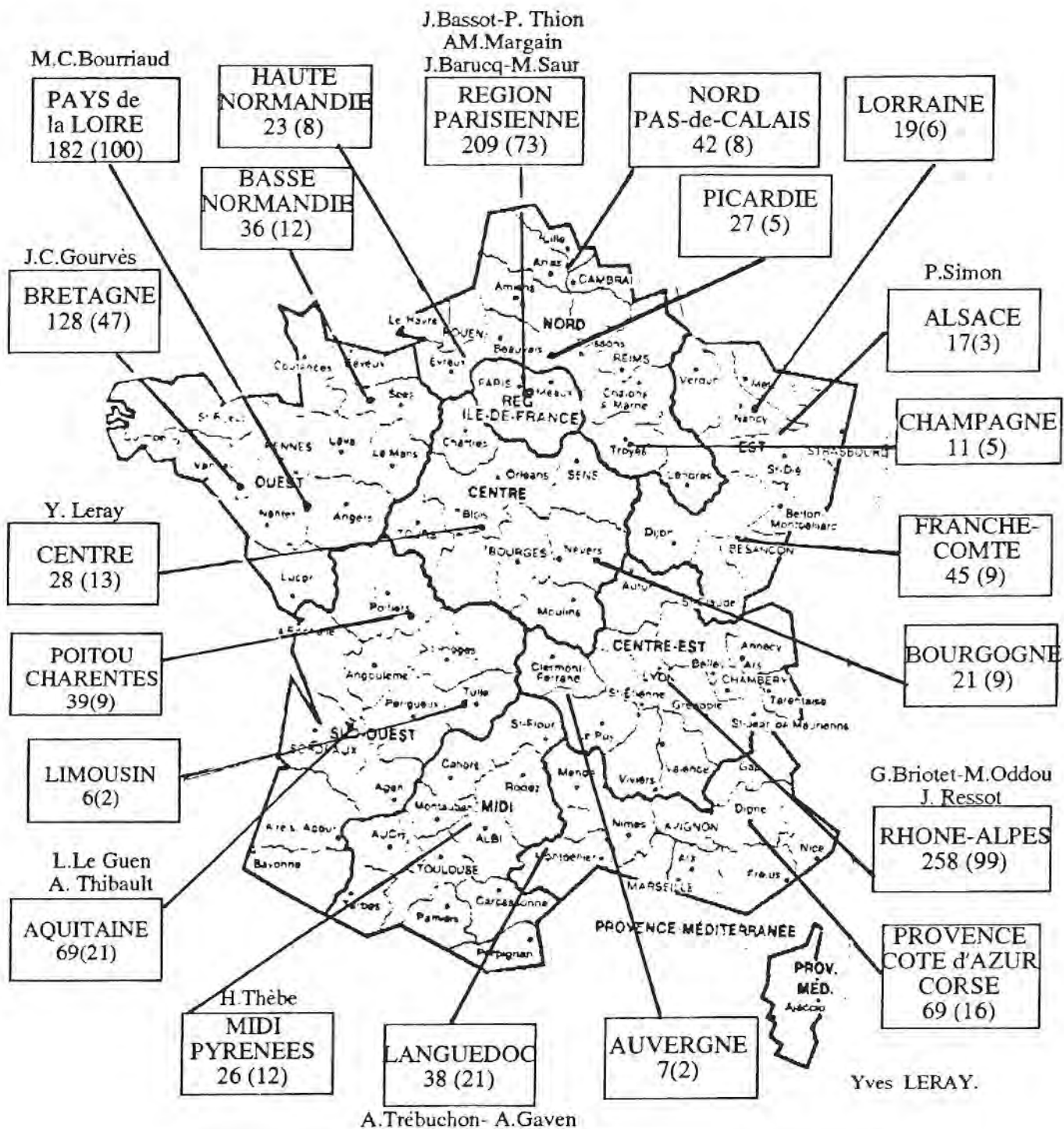
On constate 4 grandes régions (Rhône-Alpes - Région parisienne- Pays de Loire et Bretagne) qui donnent près de 800 adhérents. Elles sont par ailleurs celles qui sont le mieux organisées et qui comptent le plus de militants. Ce n'est pas par hasard. Ce sont aussi les régions dynamiques de l'Eglise de France par tradition.

Quant aux 500 autres adhérents, ils sont dispersés

- les uns dans des régions où il existe des membres du C.A.. Adhérents, qui désirez faire "quelque chose" dans votre région ou votre département, contactez-les pour susciter une rencontre et qui sait? une démarche vers un évêque ou un(e) supérieur(e) majeur(e) de votre secteur.

- les autres dans des régions où il n'y a pas de membres du C.A. mais où il existe des personnes prêtes à agir. Rejoignez-les en demandant leur nom au siège social, ou au Président ou à un membre du bureau.

Comme il a été dit à l'A.G., l'APRC c'est chacun d'entre nous. Ceci a été redit à notre dernier C.A. : il y va de notre survie.



5- L'Assemblée Générale 1996

Comme proposé à l'Assemblée Générale de 1995, nos amis de NANTES ont accepté de prendre en charge l'organisation matérielle de l'Assemblée Générale de 1996. Elle se déroulera donc chez eux à NANTES. Nous les en remercions.

Elle est fixée au **Dimanche 6 juin 1996**.

Retenez cette date afin que nous soyons le plus grand nombre possible à nous retrouver à cette occasion. Toutes les informations nécessaires pour y participer seront données en temps utile.

6- Après la lettre de l'A.G. 95 aux présidents des conférences ecclésiastiques.

Le dernier Bulletin avait publié la lettre de l'A.G. envoyée le 6 juin dernier aux présidents des conférences ecclésiastiques!

1) Soeur Marie Thérèse PERDRIault, présidente de la Conférence des Supérieures Majeures n'a pas répondu!

2) Mgr DUVAL, président de la Conférence épiscopale n'a pas répondu! Il a chargé le Secrétaire Général de la Conférence des Evêques d'accuser réception de notre courrier. Voici le texte de sa lettre du 28 juin 95 :

"Monseigneur DUVAL me charge d'accuser réception de votre courrier du 6 juin 95.

La Présidence de la Conférence Episcopale n'est pas habilitée à répondre aux questions que vous posez. Elle s'en remet au groupe de travail de l'Instance Tripartite. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

P. Bernard Lagoutte
Secrétaire général de la Conférence des Evêques de France.

et
Jean VILNET
évêque de LILLE :

a reçu le double du dossier que vous avez envoyé à Mgr DUVAL et vous remercie de lui en avoir fait part.

Il sait que le P. JEUFFROY reste en contact avec vous: celui-ci le tient informé.

Il vous exprime ses respectueux sentiments.

Lille le 26 juin 1995.

Le Père MATHIEU, président de la Conférence des Supérieurs Majeurs de France a répondu le 15 juillet 1995. Voici l'essentiel de sa lettre :

"....Je ne pense pas que nous puissions admettre que les religieux soient assimilés à des salariés de leur Supérieur ou de leur Institut, qui auraient des droits sur les gains qu'ils auraient acquis au service de l'Eglise ou de leur Institut. Dans mon Institut religieux, comme dans la plupart je suppose, le religieux avant d'émettre sa profession, signe une déclaration dans laquelle il dit : "qu'il est prêt à rendre gratuitement tous les services demandés... de telle sorte qu'il ne puisse exiger de l'Ordre aucune rétribution pécuniaire s'il quittait l'Ordre ou s'il en était légitimement renvoyé."

Sans doute l'Ordre ou sa communauté assure à chaque religieux une vie modeste et décente, grâce à la mise en commun de tous les gains et toutes les ressources de l'ensemble des religieux. Par la suite, s'il est malade ou âgé, il continue de bénéficier de la vie commune même s'il n'exerce plus aucune activité et quelle que soit la charge qu'il fasse porter à sa communauté.

L'obligation légale de cotiser pour la vieillesse du religieux incombe d'ailleurs à son Institut... et c'est cette cotisation vieillesse qui ouvre droit à toucher une très petite pension, laquelle est acquise également au religieux qui quitte l'Institut, au prorata du temps passé. Evidemment, cette pension CAMAVIC est très modeste et même insuffisante pour vivre, c'est

pourquoi le religieux "pensionné" reste largement à la charge de sa communauté qui lui assure "un complément de ressource" qui n'est autre que la mise en commun de toutes les ressources de tous ses membres, actifs ou retraités, et qui ne peut absolument pas être considéré comme le reversement de droits acquis par une activité antérieure.

D'ailleurs les religieux d'une même communauté bénéficient du même partage des ressources, quelles que soient la quantité et la nature des gains qu'ils apportent : honoraires, salaires, dons, etc...

D'autre part la CAMAVIC, comme auparavant la CSMF a mis en place une caisse de solidarité qui permet d'assurer un complément de ressources aux anciens religieux en difficulté.

S'il fallait assurer à tous les anciens religieux ce que vous réclamez, il faudrait aussi que tous les anciens religieux, quelles que soient leur conditions économiques actuelles, soient disposés à mettre en commun la totalité de leurs ressources comme le font les religieux pour faire vivre leurs confrères. C'est au prix du partage de tous que les Instituts assurent à leurs membres une vie modeste. D'ailleurs dans la plupart des Instituts, la majorité des membres ont atteint l'âge de la retraite... mais ils continuent à travailler jusqu'à un âge avancé, pour le service de l'Eglise...mais aussi pour permettre à leur Institut de procurer une vie décente à ses membres.

.../...

Voilà, Monsieur le Président, mis par écrit, ce que je vous avais expliqué lors de notre entrevue, en 1993, je crois. Je suis bien obligé de faire à mon tour le constat que nos points de vue reposent sur des logiques inconciliables. Je suppose que c'est ce constat qui a justifié la réponse de l'Instance Tripartite, que vous qualifiez de "sèche et hautaine"..., mais qui venait après de nombreuses rencontres et échanges à divers niveaux. Je ne pense pas que cette lettre vous aura convaincu, je l'écris cependant par politesse, pour répondre à votre lettre, et par honnêteté, afin qu'il n'y ait pas de place pour la suspicion ou le non-dit...."

L'APRC apprécie la "politesse" et "l'honnêteté" du P. Mathieu et l'en remercie. Elle ne met pas en doute sa générosité envers les AMC.

Mais nous voulons une réponse **institutionnelle** à la question des AMC, et non une réponse charitable. C'est là notre divergence de fond.

Par ailleurs il n'est pas besoin de reprendre certaines affirmations inexactes: en particulier l'assimilation de la pension de retraite à une rétribution pécuniaire. C'est méconnaître le fonctionnement de la répartition, contrat entre les générations, et le sens d'un véritable partage.

Mais le dialogue peut continuer, puisque le P. Mathieu reconnaît que la pension CAMAVIC est insuffisante pour vivre. C'est vrai aussi pour les AMC!

7- Et les Pasteurs protestants ?

Les protestants mentionnés dans les statistiques de la CAMAVIC sont les pasteurs de la Fédération Evangélique de France (y compris les Diaconesses et Taizé...)

Le trésorier de l'Eglise Réformée de France (ERF) a bien voulu répondre aux questions de Michel Oddou::

"Les pasteurs de l'ERF peuvent partir à la retraite à 60 ans... Ils sont mis à la retraite au plus tard à 65 ans.

Ils sont affiliés au Régime Général de la Sécurité Sociale depuis sa création et versent à celui-ci une cotisation calculée comme pour tout autre assuré social. Ils sont de même assurés auprès d'une caisse de retraite complémentaire obligatoire. Enfin ils bénéficient des prestations de la Caisse Auxiliaire de Retraite des Ministres du culte protestant (CARP), caisse supplémentaire entièrement financée par l'ERF qui, chaque fois que cela est nécessaire, vient compléter les deux premiers versements afin de porter la pension totale au niveau du minimum garanti par la CARP, de telle sorte que le retraité dispose de 75% des moyens dont il bénéficiait en activité (avantages en nature compris): soit environ 8040F/mois. L'ERF verse globalement près de 10 millions de francs par an à la CARP."

Effectifs actuels : 1.000 retraités (y compris les veuves)
450 pasteurs cotisants.

Rémunération : 50% en avantages en nature (logement, etc.)
50% en salaire (moyenne : 6.000F/mois)
(plus ancienneté et enfants à charge)

8- Nécrologie

L'APRC a perdu un ami.

Joseph RULLIER était prêtre du diocèse de Nantes. Dès le début, il a soutenu l'APRC. Chaque année il payait sa cotisation, mais il savait aussi formuler ses observations sur nos actions - ou nous faire part de ses informations. Malgré sa maladie il a transmis son "bon pour pouvoir" avant la dernière A.G. Il est mort le 11 octobre. Salut Joseph et Merci.

R. Robert

III. Courrier des Lecteurs

Vous êtes toujours très nombreux, en réglant vos cotisations, à joindre un mot d'encouragement et à approuver l'action de l'APRC.

"J'admire votre dévouement! Bravo!" écrit l'un d'entre vous, même si un autre nous dit **"... je suis sans illusion"**.

Tout ce courrier, grâce au Bulletin d'Information est bien la preuve de la nécessité de l'APRC et de notre organisation. Continuez à nous écrire. C'est le moyen pour certains d'être moins isolés. Mais répondez aussi aux invitations à vous réunir et à agir qui vont vous être faites dans vos régions. L'action de l'APRC ce n'est pas seulement l'affaire du C.A. C'est bien l'affaire de tous.

- Certaines de ces lettres sont comme une explication aux réponses (ou aux silences) des présidents des conférences ecclésiastiques à la lettre de l'Assemblée générale publiées dans ce numéro.

- D'autres

souhaitent que nous soyons plus incisifs, sans craindre d'aller jusqu'à la rupture! Mais c'est oublier que pour cela il faudrait un réel rapport de forces. Que représentons-nous? Quand on voit la manière dont s'est déroulée la dernière Assemblée des Evêques à Lourdes (voir "le Monde" du 8-11-95 p.11), il n'y a pas d'illusions à se faire!

ou proposent d'autres objectifs ... **"Il n'y a qu'à.."** est-il écrit dans une lettre ! Mais si c'était aussi simple, il y a bien longtemps que la question serait réglée....

- D'autres enfin expriment une certaine déception! On la comprend. Mais pourtant comme en écho, quelques autres donnent des notes différentes, plus positives.

Voici donc les plus significatives des lettres que nous avons reçues.

- **"Dans la réponse de Jean Vilnet à Jacques Bassot (14/03/95), un qualificatif me frappe : c'est quand il dit, à propos de Mgr GAILLOT, qu'il n'est pas parti. Voilà où le dialogue bute : nous, nous sommes partis. C'est un acte de rébellion qui ne peut nous être pardonné; sans quoi cela voudrait dire que l'église romaine accepte les remises en cause! Nous méritons donc d'être punis.**

Du reste pour beaucoup de français qui se disent catholiques, pratiquants ou non, nous sommes des "défroqués"... "De quoi se plaignent-ils ? Ils n'ont que ce qu'ils méritent... Ils n'avaient qu'à rester fidèles..." C'est pour cela, à mon avis, qu'un appel à l'opinion publique a peu de chances d'être efficace.

Mais il faut que l'APRC persévère dans sa revendication, sans concession, ni découragement. C'est vrai que notre demande concernant une retraite convenable touche le domaine de l'argent. mais ce n'est que la concrétisation matérielle d'une demande beaucoup plus profonde, celle de la Justice et des Droits de l'Homme."

- **"J'ai 63 ans, j'ai fait liquider ma retraite en août 94 et comme beaucoup d'autres, j'attends mes 65 ans pour recevoir de l'institution ecclésiastique que j'ai servie loyalement pendant 10 ans, la légitime et "juste" allocation de retraite que nous réclamons tous... Il m'arrive de douter de la possible réussite du combat entrepris (nécessaire pourtant) non pas en raison de l'action des animateurs de l'APRC que j'admire pour leur constance et leur ténacité, mais à cause de la nature même du système clérical ou ecclésiastique (c'est à dessein que je n'utilise pas le mot "Eglise"..."**

Nécessaire combat... oui, exigeons un calcul de nos droits à la retraite, sur une "base sérieuse", identique à celle qui sert aujourd'hui à pourvoir les besoins nécessaires aux "fonctionnaires" du Dieu des catholiques qui prennent leur retraite. Et ce, proportionnellement bien sûr, à nos années passées dans cette institution...

Tous les éléments doivent donc être pris en compte, y compris honoraires de messes, casuels... logement... et autres avantages en nature difficiles à chiffrer et énumérer.

C'est l'aspect je dirais matériel de notre combat. Nous ne voulons pas de la charité, nous réclamons la justice.

Mais est-ce possible? Au risque de se désagréger, l'institution ecclésiastique ne peut en fait qu'être "charitable" pour ces brebis perdues que nous sommes - d'où - notre quasi impossible victoire...

En effet comment peut-on concevoir qu'un évêque - procède encore ici ou là à quelques ordinations de prêtres - qui s'engagent à vie - (rappelons-nous "sacerdos in aeternum") corps et âme - jusqu'à la mort, toit et subsistance assurés par l'institution

et que dans le même temps, pourquoi pas le même jour, il procède à une table de négociation avec nos représentants à la signature d'un accord sur les bases que nous proposons, pour assurer à ceux qui abandonneraient en cours de route, ou qu'il démissionnerait (comme ce fut mon cas) une retraite convenable et juste.

Ce serait deux actes officiels contradictoires. Ou bien nous sommes condamnés à ne percevoir désormais qu'une participation de principe représentant l'acte charitable de nos anciens employeurs!!!

.../...

ou bien demain en administrant le sacrement de l'ordre - compte tenu de l'accord qu'il signerait avec notre organisation - il préciserait au nouvel élu - que ce n'est plus à vie qu'il entre dans cette fonction - mais bien jusqu'au jour où - défaillant il serait démissionné - où las de sa fonction, il l'abandonnerait. Alors les années de services seraient prises en compte sur les bases que nous réclamons quand l'heure de sa retraite sonnerait.

En dehors de l'aspect matériel qui est le nôtre - nous nous trouvons devant le même phénomène avec les divorcés, remariés ou non. Comment le prêtre qui préside au mariage à vie des époux, peut-il en même temps leur dire que si ça ne marche pas, c'est pas grave, il continuera de leur assurer "leur droit" de communier et même de se remarier une deuxième ou troisième fois s'il le faut? Ce qui explique la difficulté de ce système clérical à résoudre valablement le problème, malgré la souffrance des quémandeurs qu'il se contente alors "d'aimer" quand même charitablement, laissant quelquefois enfreindre sa loi en fermant pieusement les yeux.

Le pouvoir "religieux" exercé par ce "système clérical" ne peut donc à mon sens, résoudre valablement et durablement ces deux problèmes fondamentaux sans du même coup entamer son propre sabotage! Est-il prêt à aller jusque là?

Même si notre combat semble loin d'aboutir, même si pour certains c'est l'impasse... continuons de crier justice..."

- "Vous montrez beaucoup de courage et de ténacité : bravo!... malgré les déconvenues qui viennent de reculades d'évêques qui ne brillent pas (collectivement s'entend) par leur bonne foi. Toutes les (mauvaises) raisons leur sont bonnes. Ils sont plus à l'aise pour donner des conseils aux autres.

Je vous encourage donc, comme quelques-uns l'ont fait déjà à être plus incisifs, et peut-être à aller tout près du point de "ou ça passe ou ça casse". Que risquons-nous? Ils en viendront à une solution d'équité le jour où ils auront peur pour l'image de l'"Eglise de France" devant l'opinion publique: s'ils avaient suivi leur conscience il y a longtemps qu'ils auraient fait ce qu'ils ont à faire.

Cela dit, il y a de "bons gars" parmi eux, comme X... visité au printemps... Ne peut-on envisager de re-voir ces quelques-uns?"

- "Je ne poursuis pas l'objectif de l'APRC. Pour moi, il n'y a qu'à mettre un terme au statut particulier des clercs de tous poils: que tous rentrent dans le rang et le régime général. Pourquoi tant de privilèges reconnus à l'église romaine?..."

- "Merci de vous donner tant de mal pour faire avancer un peu la question de notre retraite. Mais comme beaucoup je suppose, je suis bien déçu de la tournure des choses en lisant le dernier Bulletin. Quelle mauvaise foi de nos anciens supérieurs! A moins que ce ne soit tout simplement une espèce d'indifférence vis-à-vis des ex qui ne sont plus dans le coup: nous ne les concernons plus..."

- "Bon courage pour continuer le travail, bien que je sois sans illusion sur le résultat, hélas! Entre les discours épiscopaux et la pratique de leurs auteurs, il y a une marge ou plutôt un fossé... Bonne chance quand même."

- "Cette année, je n'ai pas encore réglé ma cotisation et je ne peux encore le faire, sans doute en octobre. Je dois en effet me soigner, avec de petits moyens et de grosses dépenses. Et pour 22 années de vie religieuse, infirmière à domicile, la CAMAVIC me donne 3.000 fr. par trimestre!... J'approuve votre lutte et déplore l'attitude si peu évangélique de l'Eglise représentée par certains évêques et supérieures majeures. Mais ce n'est pas la pauvreté ou la précarité qui nous coûtent à nous les "sortis", c'est l'attitude d'incompréhension, presque de "rejet" que l'église officielle a vis-à-vis des "ex"....."

- "A ceux qui seraient tentés de se décourager, je voudrais dire cette anecdote : quand le curé de ma paroisse a eu connaissance de ma lettre au comité diocésain financier sur le denier du clergé, il m'a pris à parti car il lui semblait que j'allais troubler les bonnes consciences des chrétiens, pour un problème qui, en somme, ne les concernait pas! Alors j'ai réexpliqué le sens de ma démarche... Quelle n'a pas été ma surprise, dimanche dernier, quand j'ai entendu ce même curé, lors de la quête pour la couverture sociale du clergé, préciser que celle-ci était assurée et par la solidarité nationale des Français et par les dons des chrétiens. Comme quoi les mentalités peuvent changer... Prêchez à temps et à contre-temps!"

Et pour terminer, ces deux lettres. Elles ne sont pas d'AMC.

- "Nous sommes une simple communauté de 3 Frères (retraités) assurant un service d'accueil. Nous avons lu avec intérêt les numéros 12 et 13 du Bulletin de l'APRC. Merci de nous tenir au courant. A notre niveau nous n'avons pas beaucoup de possibilité d'action. Nous vous disons notre fraternelle sympathie. Ci-joint un petit chèque pour vos frais de publication."

- "Avec confusion, je m'aperçois que je n'ai pas réglé mon abonnement. Avec toutes mes sincères excuses, je m'empresse de régulariser pour 94 et 95... Ma pauvre prière soutient je l'espère, tout ceux qui travaillent tant et se battent pour obtenir gain de cause. Bien respectueusement." Soeur X...

Et enfin une dernière venant du secrétariat d'un évêché de France. Elle nous dit que "Monseigneur reçoit régulièrement (notre) revue et (nous) en remercie". Elle nous demande aussi de faire un changement d'adresse... pour continuer à la recevoir, c'est bien! mais là il n'est pas question d'en régler l'abonnement!

Courrier recueilli par A. Trébuchon.

IV. Le Trésorier communique :

- La campagne des cotisations 95-96 est ouverte : aussi n'attendez pas pour vous mettre à jour. A ce propos je me permets de rappeler que la solidarité ne doit pas être un vain mot entre nous. Un certain nombre d'adhérents, à la retraite depuis peu de temps connaissent bien des difficultés financières. Elles ne leur permettent plus de cotiser aussi largement qu'ils le souhaiteraient. C'est l'écho du courrier que je reçois d'un certain nombre d'entre vous. Que les "actifs" n'hésitent pas à "compenser"...! solidarité entre les générations...

- à propos des cotisations, vous pouvez savoir où vous en êtes, en consultant les chiffres qui suivent votre nom sur l'enveloppe de votre bulletin. Ils correspondent à l'année de votre dernier versement. Je vous rappelle que ceux dont la dernière cotisation remonte à 1994 au plus tard, ne recevront plus le bulletin.

- Nous avons engagé quelques dépenses pour être présents au Forum des communautés chrétiennes. Elles n'étaient pas inutiles, et nous ont permis de faire connaître à bon nombre de participants nos problèmes de retraite.

Exercice 95-96

RECAPITULATION COMPTES

	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Abonnement B.I.	50,00	4.750,00	4.700,00
"Questions Sécurité Sociale"	0,00	120,00	120,00
Cotisations	50,00	17.476,00	17.426,00
Déplacements	15.113,90	0,00	-15.113,90
Divers	10.367,25	0,00	-10.367,25
Dons	0,00	250,00	250,00
Guide Retraite	0,00	70,00	70,00
Livre Blanc	0,00	1.800,00	1.800,00
Mt Fonds	200,00	0,00	-200,00
P.T.T.	7.493,40	0,00	-7.493,40
Forum des Communautés	0,00	30,00	30,00
Repas A.G.	3.300,00	2.520,00	-780,00
Repas Bureau	300,00	0,00	-300,00
Repas C.A.	0,00	1.054,00	1.054,00
Secrétariat	21.550,72	0,00	-21.550,72
Souscription	0,00	300,00	300,00
Téléphone	1.434,47	0,00	-1.434,47
	0,00	10.000,00	10.000,00
Nombre d'opérations :			100
TOTAL	DEBIT	CREDIT	
	59.859,74	38.370,00	
SOLDE		-21.489,74	

Récapitulation JOURNAL 1995-1996

	DEBIT	CREDIT
mai	385,00	4.110,00
juin	19.646,74	10.290,00
juillet	19.847,46	2.600,00
août	132,70	2.550,00
septembre	2.872,34	12.300,00
octobre	15.905,00	5720,00
novembre	1.070,50	800,00

RECAPITULATION ANNEE

TOTAUX :	59.859,74	38.370,00
SOLDE		-21.489,74

Pierre THION.